

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du jeudi 19 mai 2022

Date de la convocation: 12/05/2022

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 8
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9

Représentés : Noël PEREIRA DA CUNHA

Excusés :

Absents : Xavier MACIAS, Sadek BOUBEKEUR, Alexandra FRONTY

Secrétaire de séance : Serge LAGUIBEAU

2022_044 - Objet : BAIL DE LOCATION-GERANCE POUR LA SARL " LE REFUGE DE LUCIE ET JULIEN " POUR LE REFUGE D'ESTOM

Lucie Theil a été retenue en 2021 pour assurer la location-gérance du refuge d'Estom à Cauterets. Lucie Theil et Julien Marques ont créé en 2022 la SARL « LE REFUGE DE LUCIE ET JULIEN » pour gérer l'établissement. Le titulaire du bail ayant changé de nature juridique, il convient d'établir un nouvel acte. Par courrier en date du 29 janvier 2022, Lucie Theil a demandé la résiliation du bail de 2021.

Cet exposé effectué, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise en location gérance du refuge d'Estom à compter du 1^{er} mai 2022, pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions que le bail précédent au profit de la SARL « LE REFUGE DE LUCIE ET JULIEN » ;
- **D'AUTORISER** le président à signer le bail de location gérance et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/06/2022 065-256501321-20220519-2022_044-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/06/2022
065-256501321-20220519-2022_044-DE